



Eau de  
Wallonie

# Les rencontres FERI



Eaux de  
Wallonie

# Accompagnement aux investissements communaux

**Camille COTTEELS**

Directrice a.i.

Direction des Espaces publics subsidiés

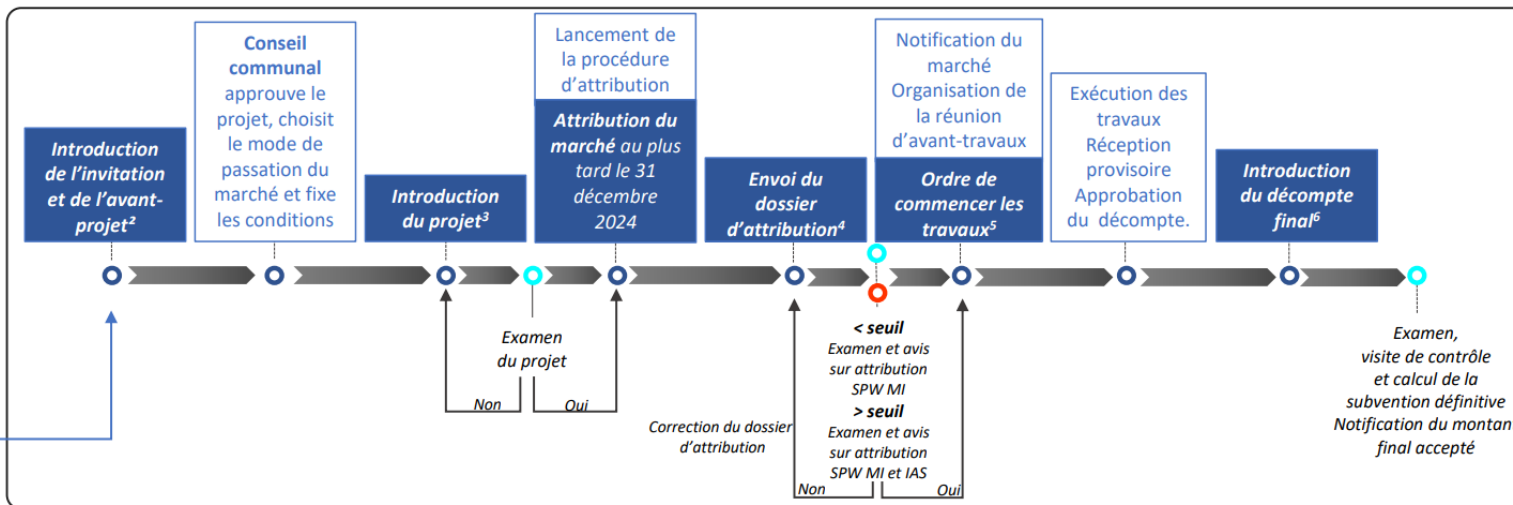
Alliance des opérateurs  
publics de l'eau



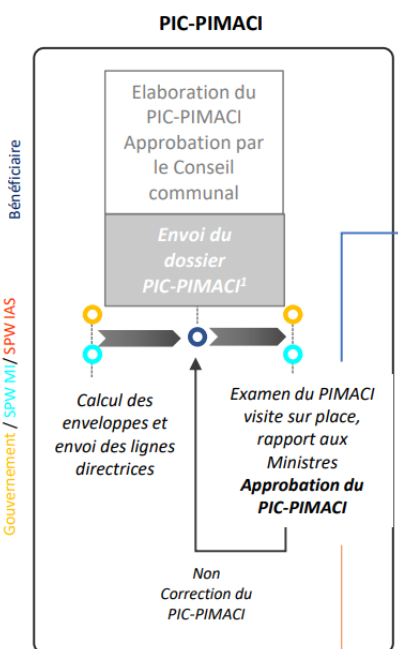
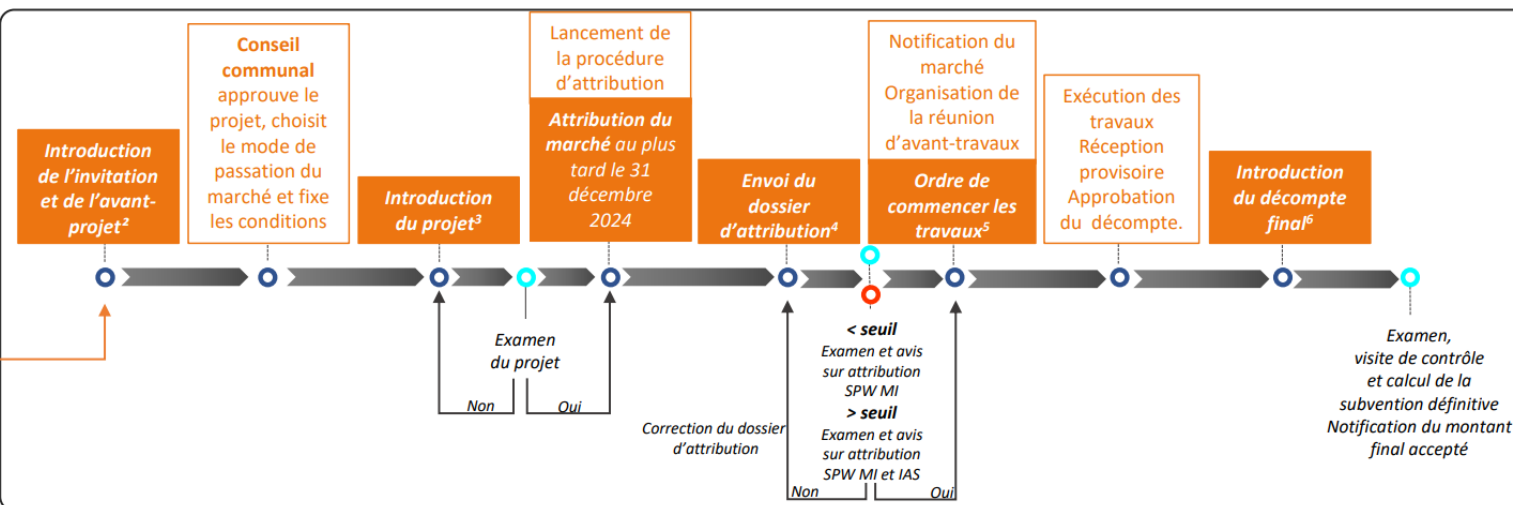
# Avant ?

Dossiers conjoints avec la SPGE

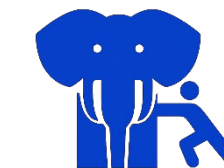
## MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL (PIC)



## MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU PLAN D'INVESTISSEMENT MOBILITÉ ACTIVE COMMUNAL ET INTERMODALITÉ (PIMACI)



- Action du Gouvernement Wallon
- Action du bénéficiaire
- Action du SPW Mobilité Infrastructures
- Action du SPW Intérieur et Action sociale



Lourd



Contrôle



Délais

Le décret-programme du 19 décembre 2025 portant diverses mesures budgétaires [MB 29.12.2025] prévoit,

- en son article 71, que la **réglementation sur le PIC est abrogée.**
- aux articles 32 à 41, les mécanismes de
  - Fonds extraordinaire régionale d'investissements communaux (FERI) pour les communes de moins de 50.000 habitants
  - Dotation "Grandes villes" pour les communes de plus de 50.000 habitants

Pour toute question :

- SPW IAS
- Direction des Ressources financières
- Laurent Bosquillon - laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

# Offre de services

## › Pour tout projet d'aménagement

- Financé ou non via le FERI ou la Dotation « Grandes Villes »
- Projet réalisé sur fonds propres
- Via d'autres mécanismes de financement

## › Cette offre s'applique aux opérations

- de renouvellement
- d'entretien
- de réaménagement
- de création de nouvelles infrastructures (espaces publics, voiries, aménagements cyclables, bâtiments publics, ouvrages d'art, équipements collectifs...)

## › Objectifs

- aider les communes à développer des projets qualitatifs, mieux coordonnés et plus économes, depuis l'identification des besoins jusqu'à la mise en œuvre des travaux
- un accompagnement stratégique, destiné à soutenir les communes dans la définition d'une vision locale en matière de gestion du patrimoine, la programmation de leurs investissements, la priorisation des interventions et l'organisation d'une gestion patrimoniale cohérente et durable

# Offre de services



**Accompagnement  
personnalisé**



**Documents type**



**Référentiel  
numérique**



**Formation**



**Quels sont vos besoins ?**

# Conseils

- **Penser en terme de travaux d'infrastructure de l'espace public**
  - ↳ Indépendamment de la source de financement (subsides, fonds propres...)
- **Lister vos besoins**
- **Organiser des rencontres avec d'autres acteurs**
  - Récolter les besoins de chaque acteur sur le territoire communal
  - S'interroger sur les potentielles coordinations
  - Élaborer un calendrier prévisionnel
  - Recherche des budgets utiles
  - Maintenir ses engagements ou communiquer sur les modifications de priorité éventuelles

**OBJECTIF**

**Anticiper et éviter les pertes de temps et d'argent**

- **Respect des réglementations en vigueur**

→ validations internes, tutelle, permis d'urbanisme, POWALCO...

- **Vivement conseillé d'avoir recours au CCT Qualiroutes**

Avantages	Risques en cas de non-utilisation
<ul style="list-style-type: none"><li>• Uniformiser les pratiques entre tous les acteurs</li><li>• S'appuyer sur un cadre constamment mis à jour</li><li>• Garantir la fiabilité et la longévité de la voirie</li><li>• ...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Difficultés lors des contrôles qualité</li><li>• Impact financier élevé à long terme</li><li>• Absence de cadre normatif unifié</li><li>• ...</li></ul>

# Contact

- Vos contacts habituels
- L'adresse générique  
→ [espacespublics.infrastructures@spw.wallonie.be](mailto:espacespublics.infrastructures@spw.wallonie.be)



Eau de  
Wallonie

# L'égouttage dans le cadre du FERL : Un nouveau partenariat stratégique

**Présentation SPGE**

Clarifier les rôles, optimiser les investissements et atteindre nos objectifs communs

Alliance des opérateurs  
publics de l'eau

# Nos constats partagés sur le programme PIC : un système qui atteint ses limites



## Planification

- Période de 3 ans trop courte pour une bonne organisation
- Délai de validation des programmes (6 mois) trop long



## Moyens

- **Analyse de nombreux dossiers qui n'aboutiront pas** (150-200 % des budgets)
- **Manque de prévisibilité budgétaire** et **surchauffe des marchés** entraînant une **augmentation des coûts** (budget PIC 22-24 estimé à 269 M € vs 204 M € initialement)



## Priorités

- L'égouttage est trop souvent considéré comme un simple complément de voirie, et non une priorité en soi

Ces difficultés partagées ont rendu une réforme indispensable

# Notre défi : intégrer les priorités de l'eau dans le nouveau cadre du FERl



Comment garantir les investissements essentiels en égouttage tout en respectant la liberté d'affectation des communes ?

# Nos engagements du contrat de gestion (2023-2028) avec le GW - Des travaux d'investissements à hauteur de 150 M €/an

Epuration : 88 M €/an

- Finalisation PI 17-21 (début travaux)
- Dossiers PGDH 3 (études pour fin 2027)



Egouttage : 40 M €/an

- Finalisation PIC 22-24
- Réhabilitation et rénovation des égouts - efficacité des réseaux

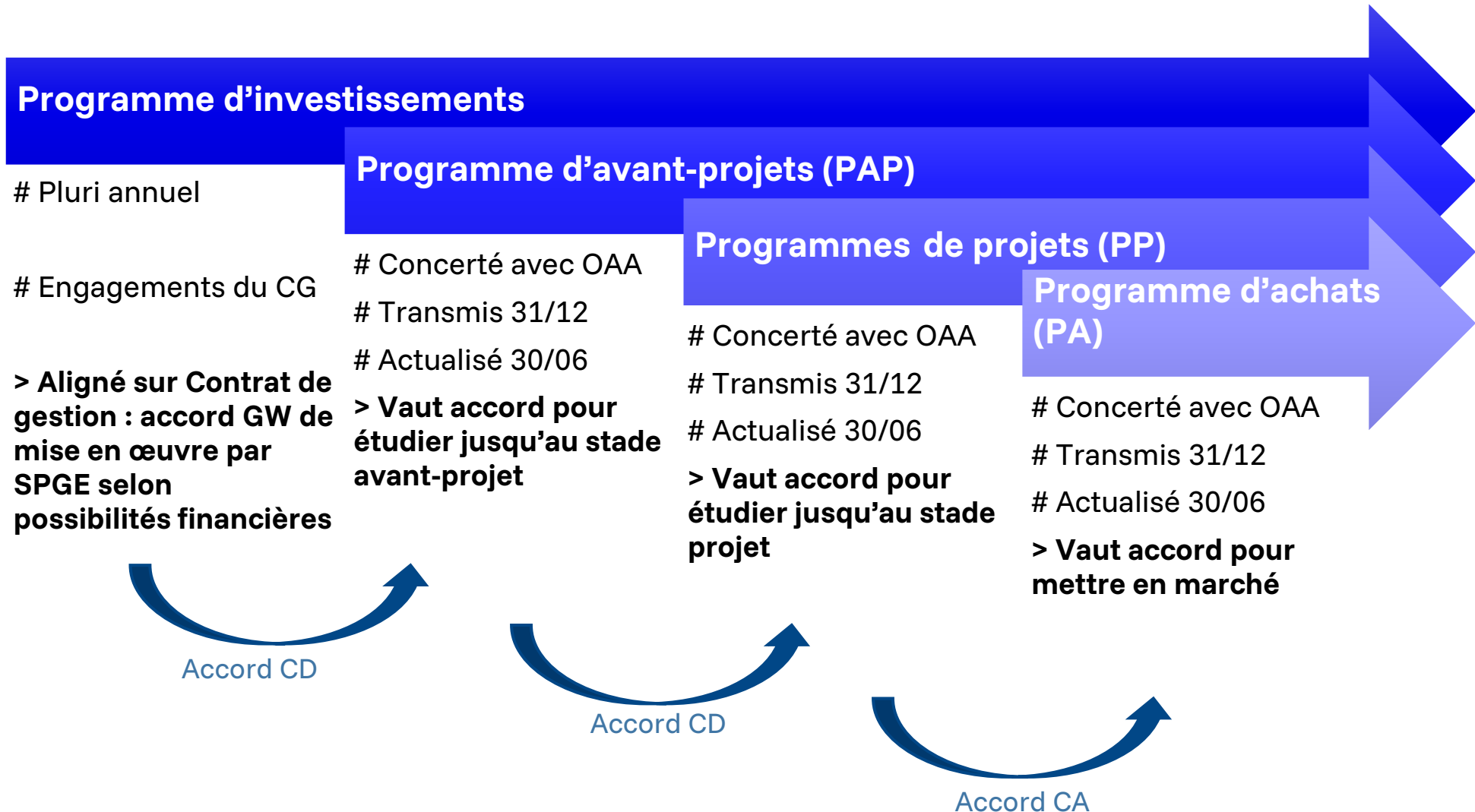
Cadastre et connaissance des réseaux : 10 M €/an

- Vectorisation réseau pour 2027
- ITV de min. 25 % du réseau (complet en 20 ans)

Démergement : 12 M €/an

# Notre organisation en plans de charge (PA/PP/PAP)

La mise en œuvre des engagements de la SPGE s'opère au travers de plans de charge annuels



# Notre modèle de programmation : lissage des besoins pour un lissage sectoriel et régional des mises en marché

## 1 Un plan annuel des mises en marché sectoriel...

consolidé et...

2025



67 chantiers



33 chantiers



188 chantiers

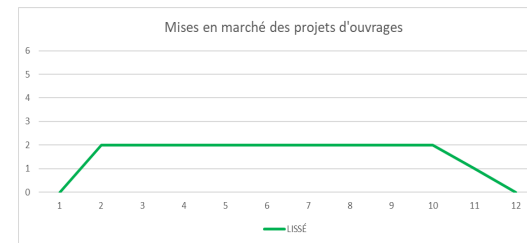
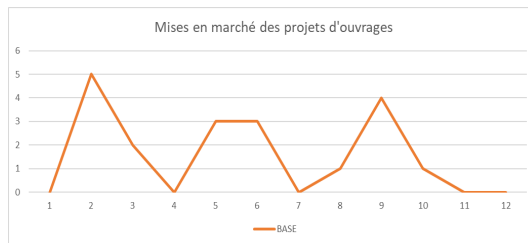


288 chantiers

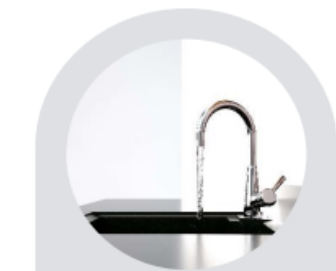
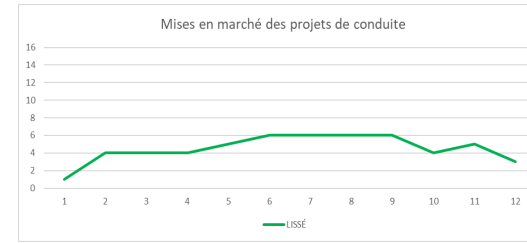
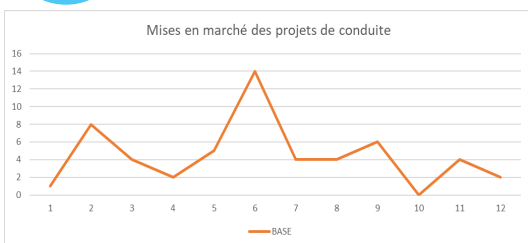
lissé



56 M€



328 M€



Accessibilité

Assurer une **accessibilité durable à l'eau pour tous (prix maîtrisé<sup>2</sup>), quantité et qualité), bien universel par excellence**

## 2 Une communication du plan sectoriel vers les entreprises en janvier et juillet

# Les bases de notre partenariat : propriété, compétence et responsabilité

## LA COMMUNE



- **PROPRIETAIRE** de son réseau d'égouttage existant



- **RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN COURANT** (curage, nettoyage, réparations d'urgence), y compris sur les ouvrages devenus propriété de la SPGE



- **RESPONSABLE CIVIL** pour tout dommage survenant par défaut d'entretien

## LA SPGE



- **PARTENAIRE FINANCIER** pour les investissements (nouvelles poses, réhabilitation)



- **DEVIENT PROPRIETAIRE** des ouvrages qu'elle finance intégralement ou en partie



- **DEFINIT LES PRIORITES** d'investissement régionales avec le SPW (PGDH, DERU)

**Note :** Ces principes sont fondés sur le Code de l'Eau et le Contrat d'égouttage

# Participation communale après travaux d'égouttage | 17

## FINANCEMENT SPGE à 100 %

- Etudes, cadastre, et suivi de chantier
- Travaux suite aux inondations (post-flooding)
- Travaux sous voiries régionales
- Travaux en zone de prévention de captage (rapprochée)

## FINANCEMENT SPGE à 80 % (Commune 20%)

- Travaux en zone de prévention de captage (éloignée)

## FINANCEMENT SPGE à 79 % (Commune 21 %)

- Travaux de réhabilitation (ex: chemisage)

## FINANCEMENT SPGE à 58 % (Commune 42 %)

- Travaux de pose à neuf en zone d'assainissement collectif

**Note importante :** La participation communale se matérialise par une souscription de la commune à des parts dans le capital de son Organisme d'Assainissement Agréé (OAA)

# L'enveloppe annuelle de 40 M € pour l'égouttage

Deux programmes, une même ambition : sécuriser l'investissement utile en égouttage, au service des priorités de l'eau et de l'autonomie communale.

40 M € / AN

## 25 M € : Programme lié aux Besoins Communaux (lien FERl)



- **Pilotage** : Priorités définies par les communes (voiries...)
- **Processus** : Propositions faites en concertation avec les OAA
- **Logique** : Respecte l'autonomie locale et les critères de répartition du FERl

## 15 M € : Programme lié aux Besoins Stratégiques SPGE



- **Pilotage** : Priorités définies par la SPGE (données, diagnostics, inventaires)
- **Objectifs** : Cible les obligations régionales/européennes (DERU, PGDH), les zones prioritaires
- **Inclus** : Une part réservée de 5 M € pour les travaux sous voiries régionales

# Critères de sélection et de priorisation



## Qualité de l'eau

Masses d'eau en mauvais état.



## Zones Sensibles

Baignade, captages, points noirs.



## Synergies

Travaux conjoints et amélioration d'ouvrages.



## Patrimoine

Réhabilitation ou reconstruction d'égouts.

# Programme « FERI » (25 M €/an) : logique et périmètre

## Besoins communaux

### 1. Dossiers d'égouttage conjoints à d'autres travaux

- Dotations FERI
- Subsidés PCDR
- Fonds FEDER
- Fonds propres
- Etc.

### 2. Dossiers d'égouttage exclusifs

- Répondant à une priorité SPGE

### Principes budgétaires

- 1) Enveloppes communales proportionnelles aux dotations FERI
  - Principes identiques au FRIC
  - Hors "grandes villes"
  - Hors communes sans contrat d'égouttage
  - Intégration des communes germanophones
- 2) Nécessité de planification et de lissage des moyens
- 3) Possibilité de cumul pluriannuel des enveloppes communales annuelles SSI ce besoin est exprimé en amont



# Programme « SPGE » (15 M €/an) : logique et périmètre

## Besoins SPGE

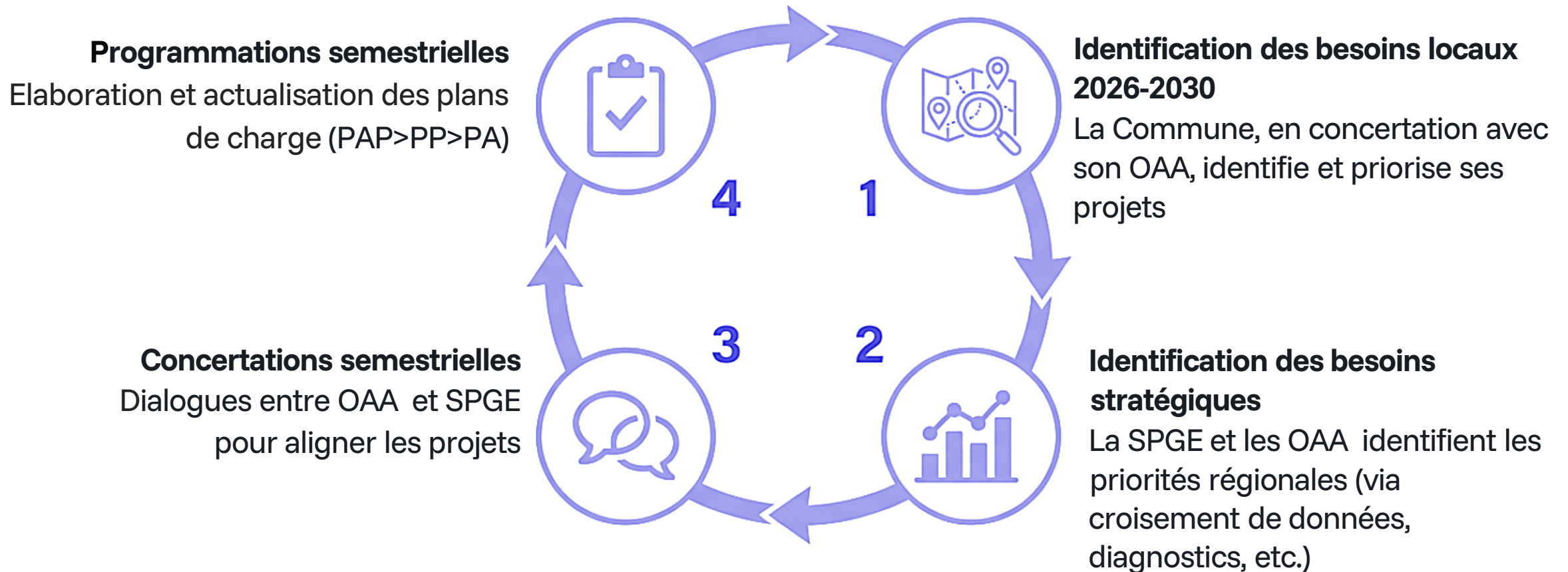
### Sous voiries régionales

- 5 M €/an
- Suivant les priorités de travaux conjoints concertées avec le SPW-MI (directions territoriales)

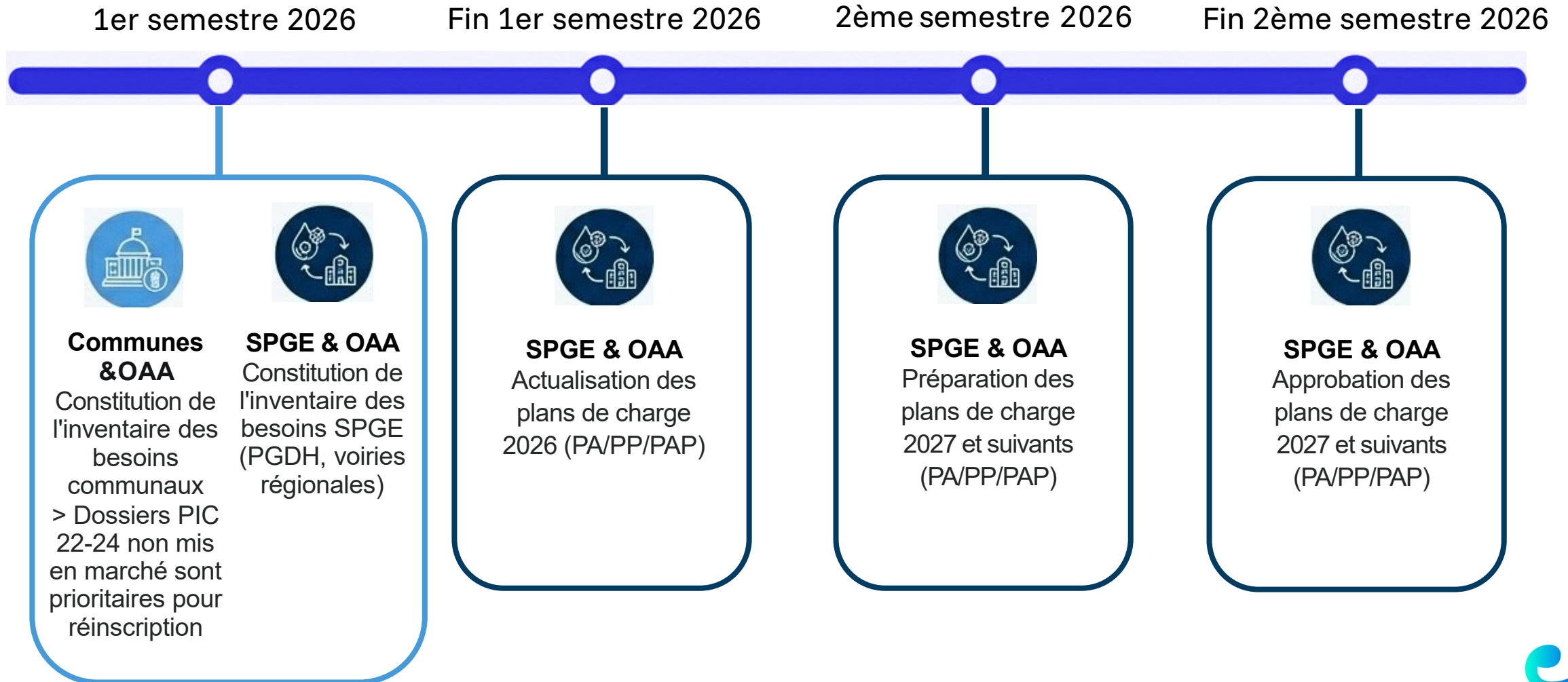
### Hors voiries régionales

- 10 M €/an
- Suivant les priorités SPGE pour répondre à ses obligations européennes et régionales
- Dossiers exclusifs et/ou avec travaux d'opportunité

# Le nouveau cycle de programmation : des besoins aux projets



# Votre calendrier de mise en œuvre : les étapes clés pour 2026



# Votre support pour la transition

Pour vos questions **opérationnelles** et la priorisation de vos projets :



Votre **Organisme d'Assainissement Agréé (OAA)** est votre partenaire de première ligne.

Pour les questions relatives au nouveau **cadre général** :

Un point de contact centralisé à la SPGE est à votre disposition.

[accueil@spge.be](mailto:accueil@spge.be) 

→ Nous sommes là pour vous accompagner dans cette transition.